

Jean-François Kahn Journaliste et essayiste

Faut-il légiférer sur les « fake news » ?

Les fausses nouvelles, les *fake news* comme on dit désormais, ce qui est une façon de capituler devant l'impérialisme de la langue anglo-saxonne, des informations trafiquées, fabriquées, tronquées, dont la déferlante est amplifiée par les réseaux sociaux, menacent notre démocratie : tout le monde en convient.

Est-ce à dire qu'il devient urgent, comme le Parlement français est en train d'en débattre, de légiférer à ce propos ? Dès lors que la question est posée, presque personne n'en convient plus.

Autrement dit, un mal nous ronge, mais lui opposer une sorte d'antibiotique judiciaire serait plus pernicieux que le mal lui-même. Une médication qui tue.

Même les journaux qui ont institué dans leurs colonnes des rubriques « anti *fake news* » (« Désintox », « Décodex », « Le vrai du faux »...) se rebellent à l'idée que la loi pourrait prendre le relais de leur propre démarche prophylactique.

Une problématique complexe

La contradiction n'est qu'apparente.

Un seul exemple illustre l'ambiguïté et la complexité du problème.

La science a largement et définitivement démontré que l'être humain n'est pas de création divine. Affirmer que l'homme a été créé par Dieu le Père est donc, d'une certaine manière, une fausse information. Or, la tolérance m'interdit de réprover ouvertement ceux (ils sont des centaines de millions) qui affirment, parce qu'ils le croient, que, descendants d'Adam et d'Eve, nous sommes tous des créatures du Tout-

Puissant. Et nul ne songerait à faire réprimer par la loi cette *fake news* caractérisée. Seuls les régimes totalitaires s'y sont risqués.

Affirmer que l'on peut ressusciter les morts comme Jésus-Christ ou monter au ciel à califourchon sur une jument ailée, comme Mahomet, constituent, rationnellement, de fausses informations : or, même ceux qui n'y croient pas sont prêts à se battre pour que leurs enfants aient la liberté d'accéder à l'enseignement de ces informations-là.

Publicité et propagande

Le concept de *fake news* ne saurait s'appliquer à la religion ?

Certes... mais quand les communistes affirmaient que des non-démocraties impopulaires, et en fait totalitaires, constituaient des démocraties populaires exemplaires qui avaient accédé à un stade supérieur de la liberté, eût-on admis que d'aussi évidentes *fake news* soient sanctionnées par la loi ? Seules les dictatures de droite franchirent le pas.

La théorie stalinienne, caricaturalement mensongère, selon laquelle les classes ouvrières dans les démocraties occidentales, entre 1948 et 1960, subissaient un processus régulier de paupérisation absolu, se heurtait au simple examen des faits. Mais la réprimer eût constitué une atteinte grave à la liberté d'expression. (D'ailleurs, aujourd'hui, cela est devenu en partie vrai).

Croit-on qu'une valise rigide résisterait si elle était piétinée par un éléphant ? Pourtant, une célèbre publicité l'affirmait. Fallait-il jeter ses concep-

teurs en prison ? Ou interdire de prétendre qu'on peut laver « plus blanc que blanc » ou se faire livrer un rhinocéros blanc par la Samaritaine ?

Comme la propagande, la publicité charrie une bonne part de fausses informations aggravées, comme le stalinisme s'en fit une spécialité, de détournements de concepts (démocratie, liberté, etc.). Doit-on, en conséquence, leur imposer par la loi de dire le vrai, rien que le vrai ?

Autant interdire la publicité comme la propagande.

Légiférer sur les *fake news* induit que ceux qui les répandent soient punis. Mais alors George W. Bush et ses acolytes qui, à l'occasion de la seconde intervention en Irak, ont battu des records de diffusion de fausses nouvelles (ainsi que les journalistes qui les ont relayées), devraient être durement sanctionnés.

Rappelons que ce furent déjà de fausses informations qui permirent l'intervention américaine massive au Vietnam.

Croit-on qu'un Laurent Wauquiez, qu'un Jean-Luc Mélenchon (sans parler d'une Le Pen), qui multiplient les plus extravagantes contre-vérités, n'auraient

rien à craindre d'une législation anti-*fake news* ? Leur fureur à cette idée est donc tout à fait légitime.

Et la presse ? Les journaux français publièrent, lors de la guerre du Kosovo, d'horribles descriptions des innombrables atrocités auxquelles se livrèrent les milices serbes. Elles en commirent, certes. Mais, on l'a appris depuis et les manipulateurs l'ont avoué, la plupart de celles qui permirent qu'on leur consacra des titres terrifiants afin de justifier l'intervention militaire avaient été concoctées par une officine mise sur pied par les communicants de Tony Blair. Or, de la publication de ces *fake news* là, qui s'est repenti ?

Comme s'il y avait, en réalité, des fausses informations acceptables : celles qui vous arrangent.

Le comble, c'est qu'on donne comme exemple de la nocivité de la diffusion de *fake news* sur Internet la publication, sans doute favorisée par la Russie, de documents qui plombèrent le Parti démocrate américain et favorisèrent en cela l'élection de Trump.

Mais, en l'occurrence, ces informations étaient vraies. ■